

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BEAUME-DROBIE
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



en Cévennes d'Ardèche

04 75 89 80 80 - 134 Montée de La Chastellanne 07260 Joyeuse



HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Elle a été créée en 1994.

A l'époque, elle coexistait avec le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Beaume et de la Drobie, qui portait plusieurs contrats de développement local de la Région Rhône Alpes.

Les élus de plusieurs communes ont souhaité aller plus loin dans l'intercommunalité et c'est de cette démarche qu'est née la Communauté, qui s'est d'abord appelée « Porte de la Cévennes » pour prendre en 2002 sa dénomination actuelle : Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Les principales dates de la Communauté de Communes :

- **22 décembre 1994** création de la Communauté de communes « Porte de la Cévenne » sur le territoire des Communes de Chandolas, Joyeuse, Joannas, Ribes, Rocles, Valgorge, Vernon (7 communes)
- **5 mai 1995** adhésion de la Commune de Saint-Mélany (8 communes)
- **6 décembre 1995** adhésion des communes de Dompmac, Faugères, Laboule, Planzolles, Rosières, Saint-André-Lachamp (14 communes)
- **26 décembre 1995** adhésion de la Commune de Beaumont (15 communes)
- **15 avril 1996** retrait de la Commune de Joannas (14 communes)
- **28 décembre 1998** retrait de la Commune de Rosières (13 communes)
- **15 mai 2002** changement de nom : la Communauté de communes s'appelle désormais « Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie »
- **11 décembre 2003** adhésion de la Commune de Payzac (14 communes)
- **24 novembre 2008** adhésion des Communes de Lablachère, Rosières et St-Genest de Beauzon (17 communes)
- **13 décembre 2010** adhésion de la Commune de Loubaresse (18 communes)
- **31 mai 2013** adhésion de Sablières (19 communes)

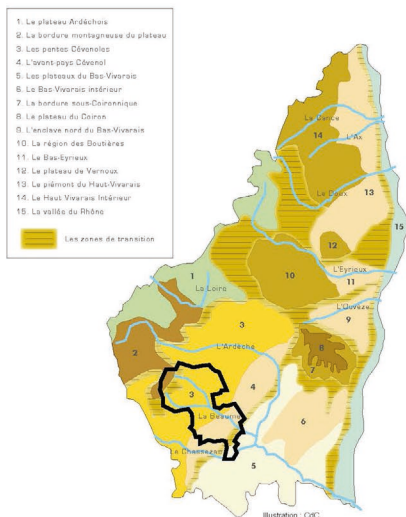
PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Les communes



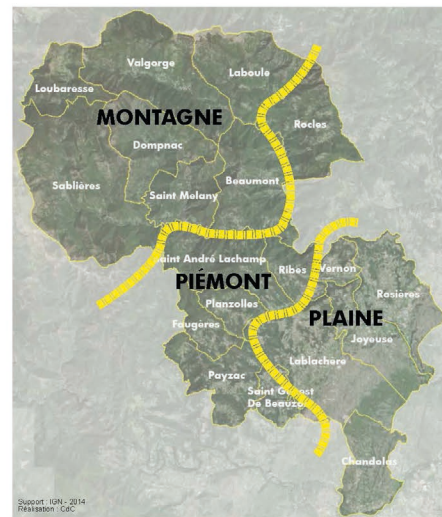
Un territoire composé de 19 communes, qui s'étale sur 277 km² et qui accueille 8730 habitants en 2016.
(population légale entrée en vigueur au 01 janvier 2019)

Localisation



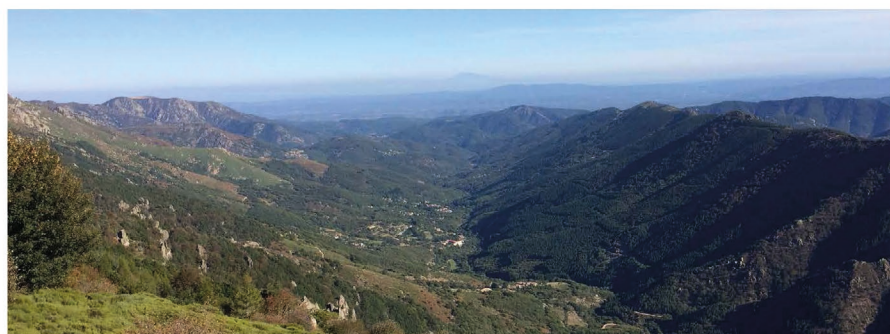
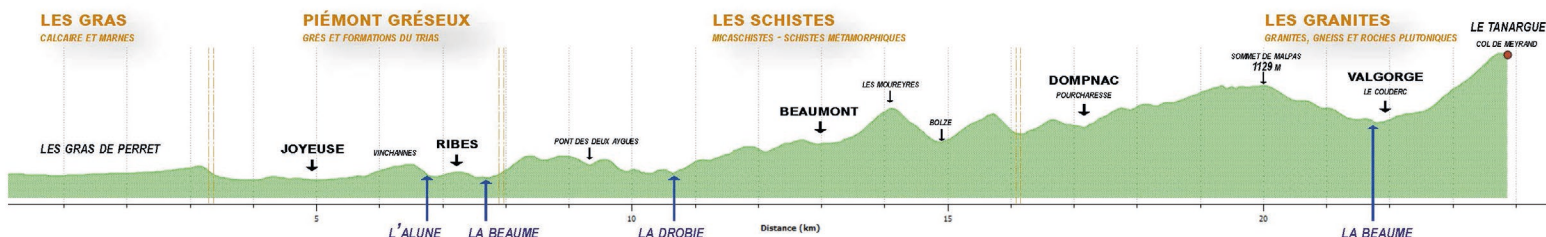
Une communauté de communes qui s'étire des plateaux du Bas Vivarais au sud-est (les gras) à la bordure montagneuse du plateau Ardéchois, au nord ouest, en passant par l'avant pays cévenol et les pentes cévenoles.

Unités géographiques



Un territoire découpé en trois secteurs géographiques : «plaine», «piémont» et «montagne».
(Programme Local de l'Habitat approuvé le 04 décembre 2014).

La topographie



Vue de la vallée amont de la Beaume (depuis le col de Meyrand)

Une topographie très marquée qui offre une forte diversité de paysages

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

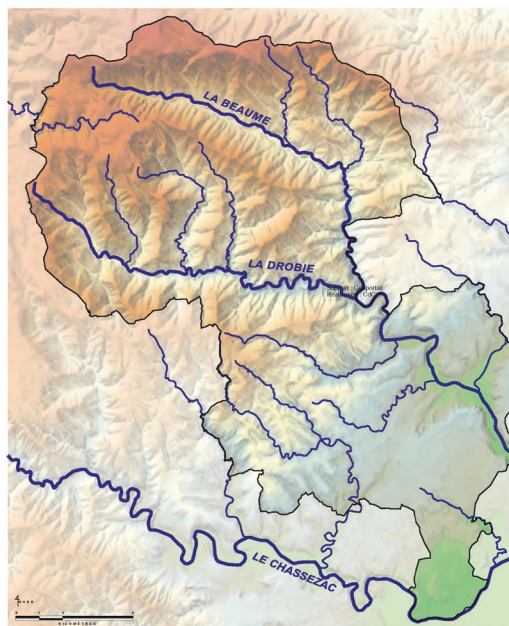
Les données environnementales

La topographie



Une topographie très marquée qui offre une forte diversité de paysages

L'hydrographie



Un contexte hydrographique riche qui présente de forts enjeux

Un contexte écologique sensible

■ **4 sites NATURA 2000** (-B4 : Bois de païolive et basse vallée de l'Ardèche ; -B5 : Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents ; -B8 : Plateau de Montselgues ; -B26 : Cévennes Ardéchoises.)

■ **13 ZNIEFF de type I** (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)

■ **14 ZNIEFF de type II** (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)

■ **5 E.N.S** (Espaces Naturels Sensibles du Département) *Massif du Tanargue et gorges de la Borne ; Vallées de la Beaume et de la Drobie ; Plateaux de Montselgues et vallée de la Thines ; Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne ; Bois de Païolive et gorges du Chassezac.*

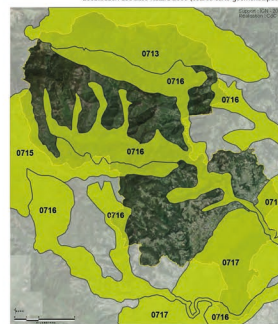
■ **Nombreuses zones humides**



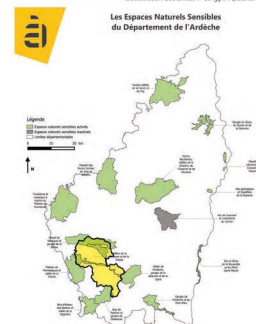
Localisation des sites Natura 2000 (source carto-geoterraplan.fr)



Localisation des ZNIEFF de type I (source cdi)



Localisation des ZNIEFF de type II (source cdi)



Les Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche

Un fort couvert forestier

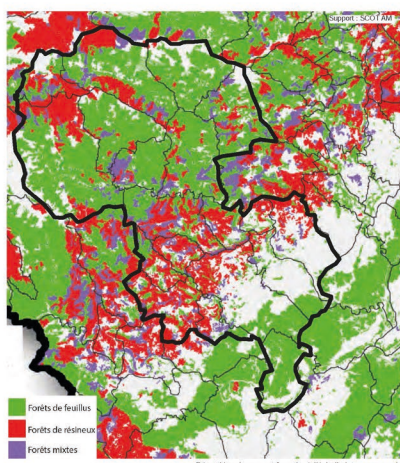
La forêt occupe 59 % du territoire.

La cartographie ci-contre met avant la forte «colonisation» du piémont par le pin maritime.

On retrouve également des résineux sur le massif du Prataubérat, sur le Tanargue ainsi que sur le versant nord de la vallée de la Beaume.

On observe logiquement la présence forte de feuillus sur les communes de «Montagne» et du «Piémont haut» (châtaigniers notamment) ainsi que sur le plateau des Gras (Chênes).

La forêt joue un rôle environnemental majeur (Préservation des sols, qualité de l'eau, régulation des crues, contribution à la lutte contre le changement climatique ...).

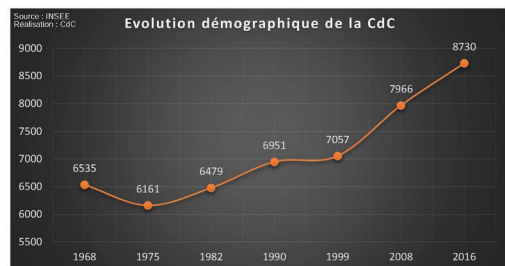


Répartition du couvert forestier à l'échelle intercommunale

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Analyse démographique

Une croissance démographique soutenue depuis 1999



Une croissance démographique depuis le milieu des années 1970 ...

... qui s'accroît depuis la fin des années 1990.

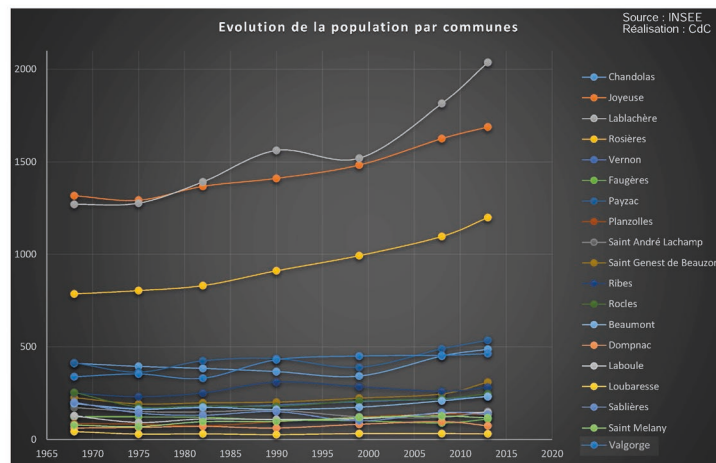
Population entre 1975 et 2016 :

↳ +2569 habitants

Les deux moteurs de la croissance :

↳ Solde migratoire largement positif

↳ Diminution du déficit naturel



Evolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2013 :

de -0.1 à 0.6 %

de 0.6 à 1.0 %

de 1.0 à 1.2 %

+ 1,6 % entre 2008 et 2013

Source : ADIL - habiter en Ardeche en 2016
Réalisation : CdC

Depuis 1999, le taux de croissance annuel moyen (1.6 %) est bien supérieur à celui enregistré au niveau du Département (0.6 %) et à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (0.8 %) sur la même période.

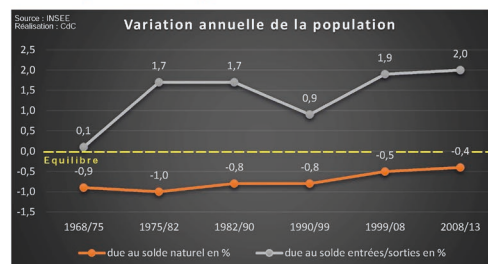
L'illustration ci-contre expose une dynamique démographique très variable selon les territoires du Département de l'Ardeche.

La croissance de la population se concentre effectivement sur la vallée du Rhône et sur l'Ardeche méridionale.

Elle est très forte sur ce dernier secteur.

On peut observer par ailleurs que le taux de croissance annuel moyen est encore plus fort sur le territoire intercommunal qu'au niveau de l'Ardeche méridionale.

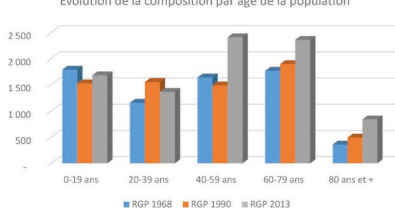
L'apport migratoire comme principal moteur



L'apport migratoire reste clairement le facteur principal de croissance du territoire

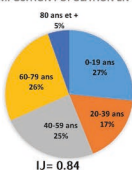
Un vieillissement prononcé ...

Evolution de la composition par âge de la population

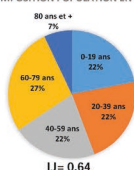


Très forte progression des «40-59 ans»
Forte progression des «60-79 ans»
et de «80 ans et +».

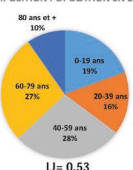
COMPOSITION POPULATION EN 1968 COMPOSITION POPULATION EN 1990 COMPOSITION POPULATION EN 2013



IJ = 0.84



IJ = 0.64



IJ = 0.53

* L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée)

On relève 37 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

Beaume-Drobie est l'un des territoires les plus vieillissants de l'Ardeche méridionale avec le Pays des Vans.

L'indice de jeunesse est en baisse constante.

Il est passé de 0.84 en 1968 à seulement 0.53 en 2013.

En 2013 : Indice de jeunesse : CDC : 0.53
Département : 0.79
France Metro : 1.02

... accentué par le profil des nouveaux arrivants

Secteur Ardeche méridionale

34 % des nouveaux arrivants* ont plus de 55 ans.

(20 % à l'échelle du Département)

Profil des nouveaux arrivants sur le territoire Beaume-Drobie :

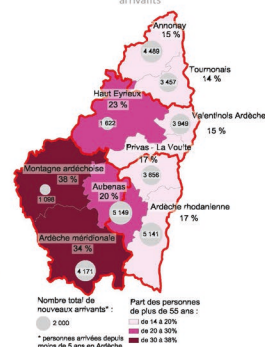
37 % ont plus de 55 ans.

26 % sont des retraités.

48 % sont des actifs ayant un emploi.

* «Nouveaux arrivants» = personnes arrivées sur le territoire d'étude depuis moins de 5 ans.

Part des plus de 55 ans dans le total des nouveaux arrivants



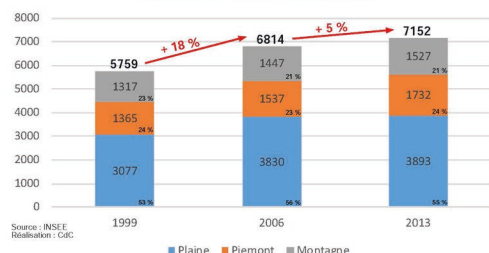
INSEE - Fiche détail migrations résidentielles 2008
Source : ADIL - habiter en Ardeche en 2016

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Analyse du logement

Un parc de logements en hausse mais qui connaît un ralentissement depuis 2006

Evolution du nombre de logements



Nbr de nouveaux logements :

■ Entre 1999 et 2006 :

140 logt/an

■ Entre 2006 et 2013 :

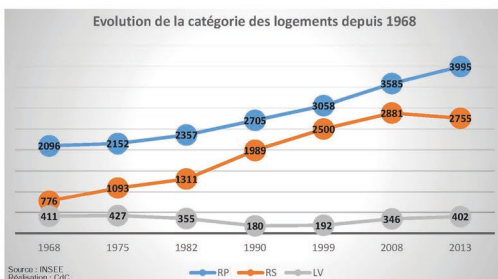
45 logt/an

La tendance d'évolution

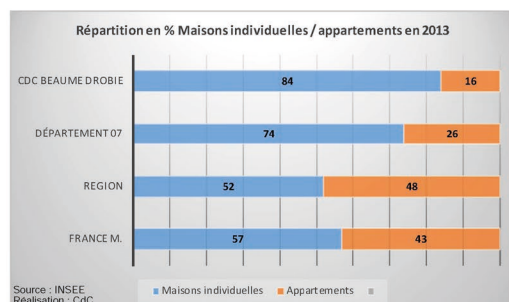
Constante progression des résidences principales.

Forte expansion des résidences secondaires jusqu'à la fin des années 2000 et léger déclin depuis...

Stabilisation des logements vacants autour de 400 logements (après une période de baisse dans les années 80 et 90).



L'habitat individuel : modèle quasiment unique de production de logements ...



La maison individuelle représente le modèle ultra-dominant sur le territoire (84 % des résidences principales).

La proportion de petits logements (type 1 et 2) est quant à elle très réduite puisqu'ils ne représentent que 10 % du parc des résidences principales.

Sur la période 2009-2015 :

80 % des logements construits = individuels purs

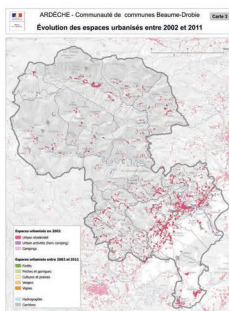
... et fortement consommateur d'espace

Une étude d'évolution de la consommation de l'espace a été produite par la DDT de l'Ardèche.

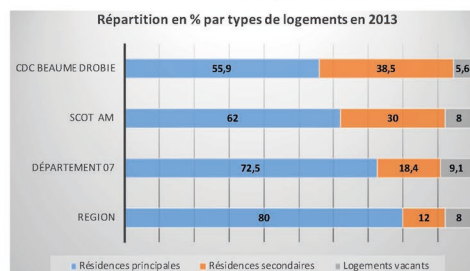
L'espace urbain a progressé de près de 12 % entre 2002 à 2011, gagnant près de 101 hectares.

Consommation foncière moyenne =
6 logements par hectare
(soit 1660 m² par logement)

Ces données mettent en avant la très forte consommation de terrains naturels et agricoles liée à un développement urbain diffus non maîtrisé, en très grande majorité pavillonnaire ...



Un fort taux de résidences secondaires ...



CdC = 38.5 %
Département = 18.4 %
Région = 12 %

Un taux de logements vacants plutôt faible : 5.6 %

... avec de fortes disparités entre secteurs

Taux de résidences secondaires :

Secteur Montagne = 59 %
Secteur Piémont = 48 %
Secteur Plaine = 26 %

Parc de logements	Parc de logements (INSEE 2013)			
	Total logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Plaine CCBD	3893	67%	26%	7%
Piémont CCBD	1732	49%	48%	4%
Montagne CCBD	1527	36%	59%	5%
Beaume-Drobie	7152	56%	39%	6%

Support : ADIL

Un parc de logement ancien

L'âge du bâti	avant 1915					
	avant 1915	1915-1948	1949-1974	1975-1989	1990-1999	après 2000
2013	3 355	183	489	838	852	1 229
%	47%	3%	7%	12%	12%	17%
avant 1975	57%					

Source : INSEE, DDT, évolution ADIL

47 % des logements ont été construits avant 1915

Une vacance modérée qui impacte plus fortement les centres-bourgs

En 2013, l'INSEE a recensé 402 logements vacants sur le territoire.

Joyeuse, Lablachère et Valgorge regroupent 64.5 % des logements vacants.

Un parc locatif aidé globalement sous représenté mais compensé en partie par le parc communal

Le parc locatif total ne représente que 27 % des résidences principales.

32 % du parc locatif est conventionné avec l'État. Le parc HLM, avec 144 logements, ne représente toutefois que 3.6 % du parc total de logements.

Ce déficit est toutefois « compensé » par la forte contribution des parcs conventionnés privés et communaux, qui représentent avec 207 logements, 59 % du parc locatif conventionné.

Logements conventionnés	Parc locatif conventionné 2015				Parc locatif conventionné répartition			
	Total	hlm	conventionnés privés	communaux conventionnés	Total	hlm	conventionnés privés	communaux conventionnés
Plaine CCBD	224	117	76	31	100%	52%	34%	14%
Piémont CCBD	69	14	16	39	100%	20%	23%	57%
Montagne CCBD	58	13	10	35	100%	22%	17%	60%
Beaume-Drobie	351	144	102	105	100%	41%	29%	30%
Val de Ligne	328	197	99	32	100%	60%	30%	10%
Pays des Vans	276	172	57	47	100%	62%	21%	17%
Gorges de l'Ardèche	416	305	83	28	100%	73%	20%	7%
SCOT Ardèche méridionale	4138	2836	820	482	100%	69%	20%	12%
Ardèche	16001	12675	2407	919	100%	79%	15%	6%

Support : ADIL

Source DDT 07 et RPL au 31/12/2014

Les logements communaux conventionnés ont une grande importance pour les communes de montagne et de piémont où les bailleurs publics ne se déplacent pas toujours.

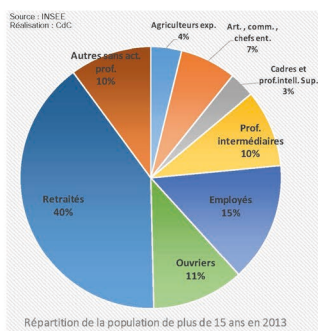
Les logements communaux représentent 60 % du parc locatif conventionné pour le secteur « Montagne » et 57 % pour le secteur « Piémont ».

En comparaison, à l'échelle départementale, le parc communal ne représente que 6 % des logements conventionnés.

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Analyse de l'économie

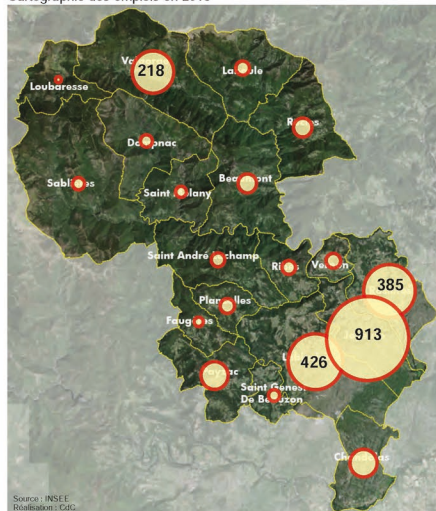
Les indicateurs à l'échelle intercommunale



En 2013, la moitié de la population de plus de 15 ans est «inactive». Il s'agit des retraités et des «sans activités professionnelles».

Pour «les actifs», les catégories les plus représentées sont les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, avec respectivement 15 %, 11 % et 10 %.

Cartographie des emplois en 2013



En 2013, le Pays Beaume-Drobie compte environ 2500 emplois.

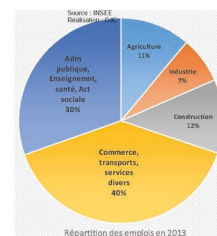
L'emploi est concentré à 78 % sur quatre communes.

Cette cartographie confirme le maillage territorial mis en avant par le SCOT.

Le taux de couverture en emplois* est très faible sur les communes du secteur «piémont» (38 %), ce qui traduit une forte dépendance économique avec les communes du secteur «plaine».

Le taux de couverture en emplois reste en revanche relativement élevé sur les communes du secteur «montagne» où le lien entre résidence et activité est encore fort.

* Le taux de couverture en emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs résidant dans la zone.



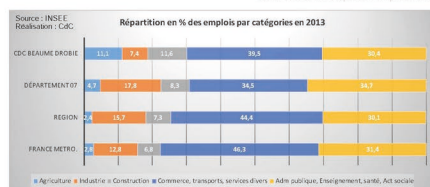
Les emplois dans la catégorie agriculture s'élèvent à 11 % contre seulement 5 % dans le département.

En revanche, les emplois dans la catégorie «industrie» ne représentent que 7.4 % des emplois (contre 17.8 % au niveau du Département).

Répartition des emplois - CdC Beaume Drobie

Catégorie d'emploi :	2013	%
Agriculture	289	11,1%
Industrie	191	7,4%
Construction	302	11,6%
Commerce, Transports, Services divers	1 026	39,5%
Adm publique, Enseignement, Santé, Act. sociale	789	30,4%
employé salarié	1 737	69,6%

© 2005 by IMSEI DPO. All rights reserved. www.imseidpo.org



Les Zones d'Activités Economiques



- ZAE du Mazel à Valgorge
- ZAE du Barrot à Rosières
- ZAE de la Vernade à Rosières
- ZAE du Chambon à Joyeuse
- ZAE du Serre de Varlet à Lablachère

Les mobilités professionnelles

62 % des actifs doivent se déplacer sur une autre commune pour se rendre au travail

On recense 3019 actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire intercommunal.

Sur ces 3019 actifs, 1218 ont un emploi sur le territoire intercommunal et 1801 travaillent à l'extérieur de la communauté de communes.

Où vont travailler les 1801 actifs qui sortent de la cdc ?

- 68 % dans le bassin d'habitat* de l'Ardèche Méridionale.
- 19 % dans le bassin d'habitat d'Aubenas.

D'où viennent les 1413 actifs ayant un emploi sur le territoire intercommunal et n'y résidant pas ?

- 81 % viennent depuis le bassin de l'Ardèche Méridionale.
- 13 % viennent depuis le bassin d'Aubenas.



Interdépendance forte avec les bassins d'habitat de l'Ardèche méridionale et d'Aubenas

87 % des emplois «sortants» restent dans ces deux bassins d'habitat
94.3 % des emplois «entrants» proviennent de ces deux mêmes bassins d'habitat

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Les activités touristiques

DONNÉES GÉNÉRALES :

Une densité touristique élevée : 65 lits / km²

L'Ardèche Méridionale cible un tourisme « populaire ». À lui seul, le territoire d'Ardèche plein Sud représente plus du quart de la capacité d'hébergements en camping de l'ancienne région Rhône-Alpes.

En matière de capacité hôtelière, l'offre est de gamme plutôt « basse » : On comptabilise plus d'hôtels « une étoile » et plutôt moins d'établissements « 3 étoiles » que dans les zones de comparaison.

L'activité touristique reste très saisonnière et très concentrée dans l'année.

Pour les acteurs locaux, l'un des enjeux est d'étendre la période touristique.

Le territoire est représenté comme un secteur préservé et authentique.

L'OFFRE TOURISTIQUE :

■ Les activités touristiques de pleine nature

Le pays Beaume Drobie compte un patrimoine naturel important et préservé sur lequel il peut s'appuyer pour développer des activités de pleine nature.

1 touriste sur 2 pratique une activité sportive de nature lors de son séjour en Ardèche, les activités clés du département étant les randonnées, le canoë, le cyclo et le VTT.

Le diagnostic met en évidence un manque évident d'offre balisée ou structurée dans différents domaines :

- Les circuits VTT ;
- Les balades courtes et faciles pour les familles ou les non sportifs ;
- Les circuits courts au départ de Joyeuse, Lablachère ou Rosières ;
- L'offre « cyclo ».

* En 2016, 3 parcours sous forme de course d'orientation permanente ont été réalisés sur la commune de Joyeuse.

■ Le tourisme culturel et patrimonial

Le Pays Beaume-Drobie compte douze édifices protégés au titre des monuments historiques et 16 des 19 communes ont un site repéré pour son intérêt patrimonial.

Le centre historique de Joyeuse constitue une attractivité touristique forte (un musée, un espace historique, la maison de la caricature et du dessin d'humour, la rue des arts).

La synthèse de l'étude est la suivante :

- Un patrimoine bâti très riche et présent sur l'ensemble du territoire ;
- Une faible offre culturelle ;
- Des visites proposées seulement l'été ;
- Un patrimoine agricole peu valorisé ;
- Pas de circuit thématique spécifique au territoire.

■ Les métiers d'art

De nombreux artisans d'art sont implantés sur le territoire Beaume-Drobie.

4 communes sont particulièrement impliquées.

Joyeuse est la seule commune de l'Ardèche regroupant autant d'artisans d'art structurés autour de « La Rue des Arts ». Joyeuse vient par ailleurs d'obtenir la labellisation « Ville et Métiers d'art ».

Chandolas accueille la pépinière des métiers d'art « Pépit'art » avec 3 ateliers.

Le village de Laboule accueille 5 professionnels et 3 ateliers de plusieurs artisans sont présents à Fau-gères.

On relève une manifestation estivale : le marché des créateurs d'art tous les dimanches en juillet et août.

L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

■ L'offre en hébergement

Lits marchands	Nbr	Lits	Part (%)
Hôtel	11	413	5,8
Meublés	397	1588	22,1
Camping	30	4170	58,1
Village vacances - maisons fam.	6	838	11,7
Chambres d'hôtes	31	164	2,3
Total lits marchands	475	7173	100,0

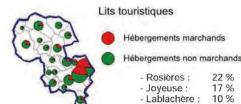
Lits non marchands	Nbr	Lits	Part (%)
Résidences secondaires	2755	13775	65,8
Total Lits		20948	100

Le Pays Beaume-Drobie compte 475 structures d'hébergements, représentant une capacité d'accueil de 7173 lits marchands.

Si l'on ajoute les lits non marchands, à savoir les résidences secondaires, on obtient un total de 20948 lits*.

L'évaluation de la capacité d'accueil est définie par le Ministère du Tourisme :

Hôtellerie de tourisme : nombre de lits = nombre de chambres x 2
Camping : nombre de lits = nombre d'emplacements x 3
Meublés de tourisme : nombre de lits = nombre de meublés x 4
Résidences secondaires : nombre de lits = nombre de résidences secondaires x 5



Les trois communes de Rosières, Joyeuse et Lablachère comptent à elles seules près de la moitié de la capacité d'accueil du territoire.

■ Les résidences secondaires

2755 résidences secondaires sont comptabilisées, ce qui représente 13 775 lits, soit 66 % de la capacité d'accueil du territoire.

Celles-ci sont très nombreuses et même majoritaires dans de nombreuses communes du secteur « piémont » et « montagne ».

Une étude de l'ADT (Agence Départementale du Tourisme) montre que 63 % des propriétaires sont établis en Ardèche depuis plus de 15 ans, la moitié a acheté et un tiers a hérité.

L'acquisition a été motivée par :

- des raisons familiales et patrimoniales : 55 % des propriétaires sont originaires de l'Ardèche ou ont un lien de parenté avec des Ardéchois (valeur affective de la résidence).
- des choix liés au territoire et ses caractéristiques : 50 % l'ont choisi pour le calme, la qualité de l'environnement naturel, les paysages ou le climat.
- 33 % d'entre eux ont eu un coup de cœur pour l'Ardèche.

Dans les années à venir, 76 % des propriétaires souhaitent conserver la maison et 13 % émettent l'idée de la transformer en résidence principale.

60 % des propriétaires réservent la résidence secondaire pour un usage personnel, destiné avant tout à la détente, aux loisirs ou aux vacances du foyer.

1/3 des propriétaires utilisent également la résidence comme lieu de rencontre et aiment accueillir des proches, de la famille ou des amis, notamment les plus de 60 ans.

25% d'entre eux prêtent et/ou louent leurs résidences secondaires.

Les besoins

POSITIONNEMENT

Ce positionnement doit permettre au territoire de s'affirmer comme une destination touristique à part entière en se différenciant et en affirmant ses spécificités.

Les Cévennes d'Ardèche, un territoire où règnent l'art de vivre, une nature sauvage, un terroir préservé et un patrimoine agricole unique.

► L'art de vivre : notion d'y vivre à l'année, le territoire n'est pas seulement agréable en saison estivale. Simplicité et authenticité liées à l'art de vivre.

► Nature sauvage : découverte, sensibilisation et observation de la nature et ses paysages, de la faune et la flore, de la géologie, notamment à travers la pratique des sports de pleine nature.

► Terroir préservé : des produits de qualité pour une destination gourmande.

► Un patrimoine agricole unique : à travers les époques, la culture de la terre a façonné le paysage et l'implantation des hommes.

L'objectif est de faire du Pays Beaume-Drobie une destination de séjour « vert », pour un tourisme durable : des vacances possibles toute l'année et pour tous, que l'on soit adepte de sport, de culture, de gastronomie ou de famille.

OBJECTIFS

► Mieux remplir les hébergements toute l'année, en valorisant les atouts « ailes de saison » du Pays Beaume-Drobie par une bonne promotion et des produits complets.

► Créer une véritable offre « Printemps-automne » autour d'offres complémentaires à l'hébergement (pratique des sports, dégustations, visites de sites) et ainsi diffuser les retombées économiques du tourisme.

► Fidéliser la clientèle régionale déjà présente.

► Capter le potentiel de clientèle régionale.

► Capter des clientèles venant pour la destination Sud Ardèche et ses gorges.

► Capter le potentiel de clientèles nouvelles liées à la Carrière du Pont d'Arc.



AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 - Se démarquer et valoriser ses savoir-faire

- Objectif 1.1 : Améliorer la qualité de l'accueil sur la destination.
- Objectif 1.2 : S'engager pour un territoire éco-responsable.
- Objectif 1.3 : Mieux connaître sa clientèle.

AXE 2 - Révéler le territoire, communiquer et faire découvrir ses richesses

- Objectif 2.1 : Mettre en place la stratégie de communication touristique.
- Objectif 2.2 : Développer les outils numériques et la présence sur le web.
- Objectif 2.3 : Mettre en place des outils de valorisation et de médiation
- Objectif 2.4 : Développer la découverte de produits du terroir.
- Objectif 2.5 : Mettre en avant le musée de la Châtaigneraie et la filière châtaigne.

AXE 3 - Innover et créer pour un développement durable du territoire

- Objectif 3.1 : Développer les filières à potentiel.
- Objectif 3.2 : Densifier et structurer l'offre touristique autour de ces filières.
- Objectif 3.3 : Développer les coopérations avec des territoires voisins.
- Objectif 3.4 : Commercialiser.

AXE 4 - Fédérer et accompagner les professionnels

- Objectif 4.1 : Faire émerger une dynamique, organiser et faciliter la concertation.
- Objectif 4.2 : Accompagner à la professionnalisation et au tourisme durable.
- Objectif 4.3 : Associer les professionnels aux actions de l'OT.
- Objectif 4.4 : Développer l'ambassadeur du territoire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

L'aménagement de l'espace

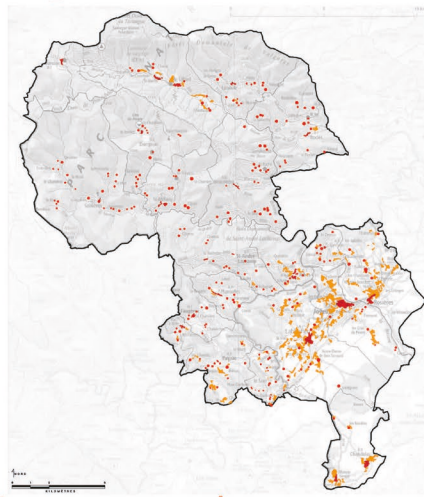
Les principales formes urbaines

On distingue quatre types de formes urbaines :

- Les centres-bourgs et noyaux villageois ;
- Les hameaux traditionnels et denses ;
- L'habitat rural isolé ancien ;
- Les zones d'habitat récent.

La densité moyenne de population est de :

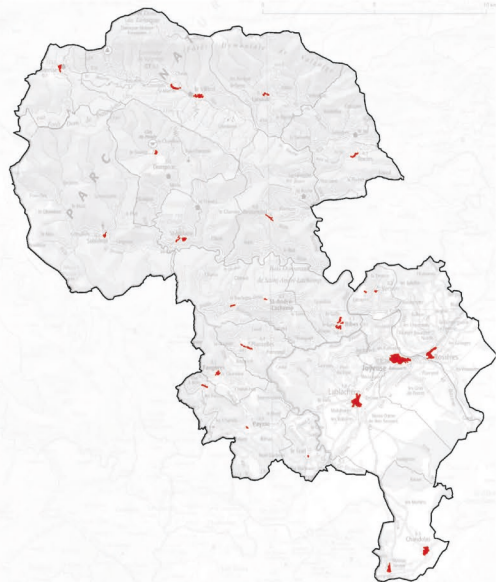
- 79 habitants /km² pour le secteur «plaine» ;
- 25 habitants /km² pour le secteur «piémont» ;
- 9 habitants /km² pour le secteur «montagne».



Cette répartition spatiale met en avant plusieurs tendances :

- Des centres-bourgs et noyaux villageois qui se sont implantés selon une véritable logique fonctionnelle et économique (commerces, lieux de foires, terroirs agricoles, ensoleillement ...).
- Des hameaux traditionnels très nombreux sur le territoire, à l'exception du plateau des Gras et des versants nord des vallées de la Beaume et de la Drobie.
- Des zones d'habitat récent qui se concentrent dans le secteur «plaine», sur les premiers contreforts du piémont et le long de la vallée de la Beaume à Valgorge.

LES CENTRES-BOURGS ET NOYAUX VILLAGEOIS



Emprise au sol	Niveaux	Densité logtha
20 à 80 %*	R+1 à R+3**	de 25 à 50 logt
		Elevé

Plan	Implantation bâtie
Organisation du bâti autour d'une place ou le long d'une ou plusieurs rues ou ruelles	Bâti en front de rue ou d'espace public ou en retrait mais avec alignement. Jardins sur l'arrière

Le centre-bourg concentre la masse bâtie la plus dense qui s'organise autour ou en continuité d'un marqueur structurant (rue, Eglise, place publique, etc.).

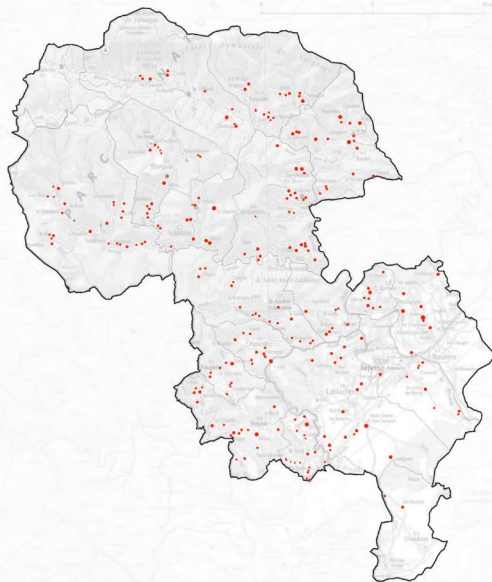
Les constructions sont généralement mitoyennes des deux côtés, et implantées en accroche à l'emprise publique.

Sur certaines communes il est parfois difficile de distinguer un noyau villageois, comme à Saint André Lachamp par exemple.

On est alors en présence de plusieurs hameaux de tailles variables.

A contrario, une commune peut avoir plusieurs noyaux villageois, comme Valgorge, Payzac et Chandolas ...

LES HAMEAUX TRADITIONNELS



Emprise au sol	Niveaux	Densité logtha
20 à 70 %	R+1 à R+2	de 25 à 50 logt
		élevée

Plan	Implantation bâtie
Bâti groupé en périphérie d'une voie / abords du hameau «ouvert» / juxtaposition de volumes simples	Bâtiments mitoyens ou semi-mitoyens assemblés de manière verticale ou horizontale

Le territoire accueille une myriade de hameaux.

On recense environ 240 hameaux.

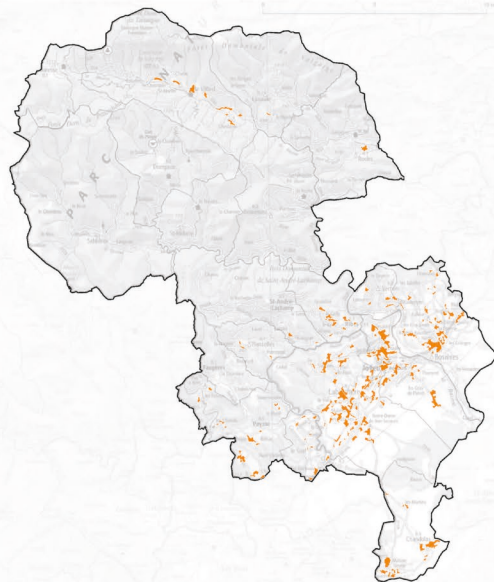
Face à une topographie très mouvementée, les choix d'implantation des hameaux ont été avant tout stratégiques.

Ces hameaux se présentent comme un élément identificateur majeur du territoire et méritent en conséquence une attention très forte.

Forte sensibilité paysagère



LES ZONES D'HABITAT RÉCENT



Emprise au sol	Niveaux	Densité logtha
5 à 10 %	R à R+1	de 4 à 8 logt
		Très faible

Plan	Implantation bâtie
Maisons individuelles sans plan d'alignements et sans organisation préalable par rapport aux voiries	Implantation des maisons souvent en milieu de parcelles

Contrairement aux noyaux villageois et aux hameaux, les constructions récentes s'implantent (le plus souvent) sans organisation préalable, à partir d'opportunités foncières.

Ce phénomène d'urbanisation diffuse, très fortement consommateur d'espaces naturels et agricoles, doit être maîtrisé pour éviter un «mitage» généralisé des paysages.

Particularité du territoire :
Très peu d'habitat individuel «groupé» ou lotissements «denses»

Ce phénomène de «dessalement pavillonnaire» renforce ainsi la difficulté d'accès à la propriété pour les jeunes ménages.

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

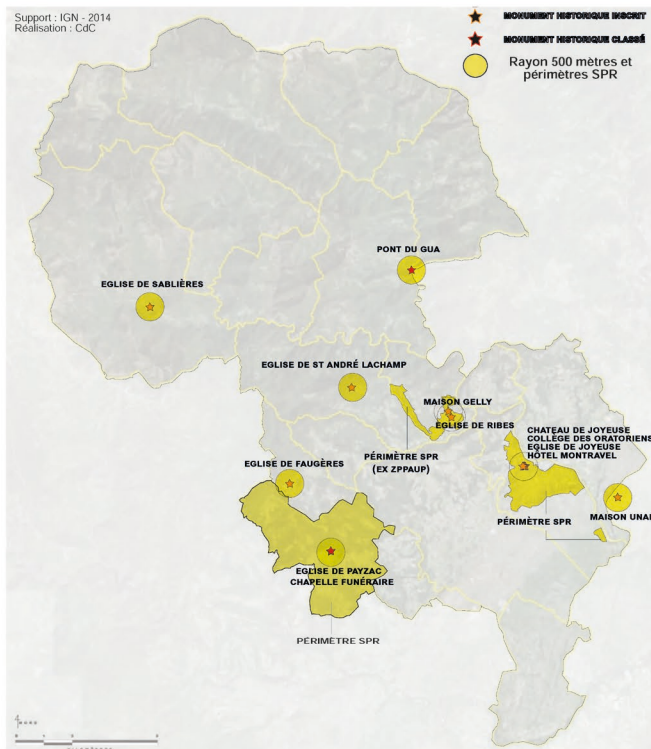
L'aménagement de l'espace

Urbanisme et patrimoine



Le territoire est concerné par :

2 monuments historiques classés,
 11 monuments historiques inscrits
 3 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), qui remplacent les ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) et AVAP (aire de valorisation du patrimoine).



Le patrimoine est considéré comme «un héritage commun» et présente un caractère collectif évident.

Cette notion est fragile et reste sujette à interprétation.

Elle concerne par exemple la culture, l'identité, les usages traditionnels et le paysage d'un territoire.

Ainsi, en complément du patrimoine bâti reconnu officiellement, le territoire présente une multitude d'éléments, bâtis ou non-bâtis, qui forgent l'identité des Cévennes et du pays Beaume-Drobie.

Il s'agit du patrimoine rural emblématique.

Si l'architecture participe évidemment à notre cadre de vie quotidien, de nombreux autres éléments y contribuent également.

Cela peut-être une ruelle, une place, un jardin, un abord paysager d'un hameau, un cône de vue sur une vallée ...

Egalement, les communes peuvent accueillir des éléments historiques ou archéologiques très particuliers (comme le pont mégalithique de Lablachère par exemple) qui méritent une attention toute particulière pour leur préservation et leur mise en valeur.

Le territoire intercommunal regorge d'éléments du patrimoine rural qui ont été pris en compte dans le PLUi.

Chaque commune identifie le patrimoine rural qu'elle juge emblématique et le reporte sur une cartographie.

L'identification et la protection de ce patrimoine :

Ces éléments du patrimoine pourront être protégés au titre de l'article L'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Cet article permet en effet d'identifier et de localiser les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

La campagne d'identification pourrait concerner par exemple :

- Les terrasses emblématiques ;
- Les escaliers ;
- Les chemins creux ;
- Les calades ;
- Les clèdes ;
- Les pigeonniers ;
- Les empièvements et ouvrages liés aux cours d'eau (ponts ...) ;
- Les éléments naturels remarquables et parfois ponctuels (arbres isolés...) ;
- Les anciens fours des hameaux ;
- Les anciens lavoirs ;
- Les moulins ;
- Les pléjados ;
- Les éléments archéologiques (dolmens, menhir ...)
- Les croix ...

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Structure de l'équipement public

Accès aux services et équipements

- Des temps d'accès aux équipements et services relativement longs pour le secteur «montagne» et la partie haute du secteur «piémont».
- Un niveau d'équipement à Valgorge, «bourg relais», qui permet de compenser en partie cet éloignement (relais de services publics par exemple) mais qui ne résout pas l'enclavement de la vallée de la Drobie.
- Un territoire fragile face à une éventuelle dégradation du niveau d'équipement actuel, notamment dans un contexte de vieillissement de la population.
- Un maintien du niveau d'équipement nécessaire pour l'attractivité du territoire et la vie sociale des villages.
- Une réflexion à mener pour adapter les équipements aux besoins des habitants et aux nouvelles façons de travailler (télétravail, espaces collaboratifs...).
- Un projet territorial de santé à bâtir, éventuellement à une échelle plus large.
- Des équipements scolaires et «petite enfance» adaptés avec des regroupements pédagogiques nécessaires pour assurer le maintien des classes.
- Une réflexion à mener sur les équipements sportifs et culturels (stade de rugby, salle de spectacle, médiathèque...).

1 Niveau d'équipement et éloignement des communes au panier « vie courante »

Panier de la vie courante

Nombre d'équipements du panier présentés sur la commune

- de 20 à 22
- de 15 à 19
- de 7 à 14

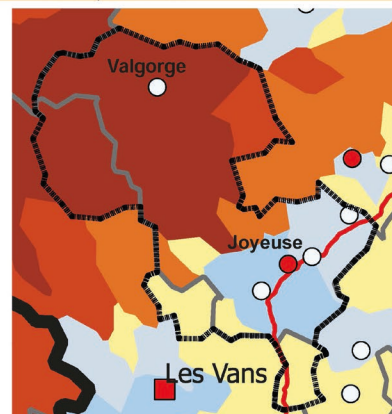
Eloignement des communes au panier d'équipements (en minutes)

- 19,6
- 14,6
- 10,2
- 6,8
- 4,6

Réseau routier principal

Département

Basins de vie



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2013 et 2014, Distancier mobile.

Les équipements scolaires du premier degré

Communes	Nb de classes	Eff. Maternelle	Eff. élémentaire	Eff. Spécial	TOTAL
Rocles	1		15		15
Valgorge	2	13	22		35
Vernon	1		16		16
Joyeuse	8	49	107	13	169
Lablachère	6	50	106		156
Rosières	5	50	58		108
Beaumont	1	7	13		20
Chandolas	1	8	8		16
Dompnac	1	7	12		19
Payzac	3	24	31		55
Ecole élémentaire privé					
Lablachère	4	28	61		89

Les besoins en équipements sportifs :

Le complexe sportif et de loisirs «André Gervais» à Joyeuse présente l'avantage de se situer à proximité directe du centre-bourg.

En revanche, le site étant inondable, les possibilités d'évolution et de restructuration sont limitées.

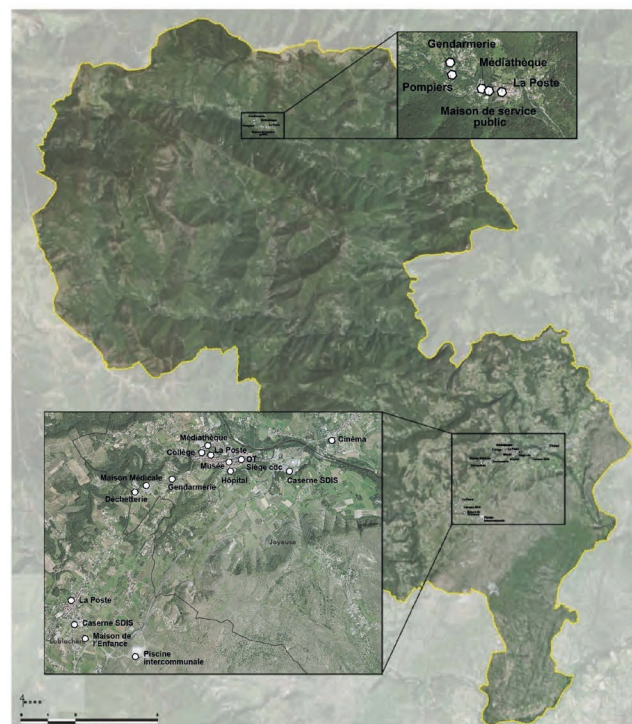
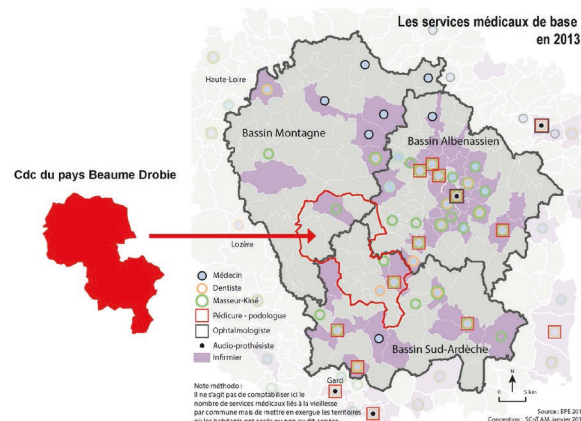
L'avenir de ce site doit être étudié, notamment en vue d'une valorisation du centre-bourg de Joyeuse :

Aménagement de cheminements piétons et cyclables, aménagement d'un parc, du plan d'eau et de ses abords (...).

La relocalisation des équipements sportifs reste une piste à étudier



Le complexe sportif et de loisirs «André Gervais»



Cartographie des principaux équipements d'intérêt collectif

Équipements techniques et réseaux

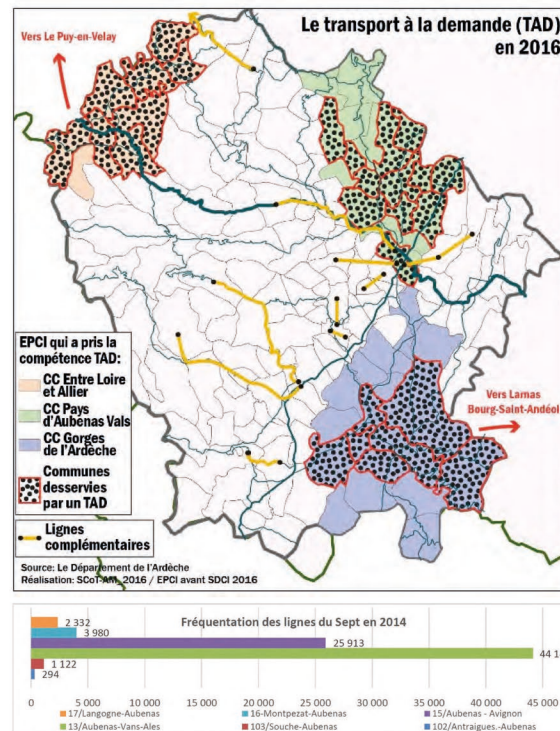
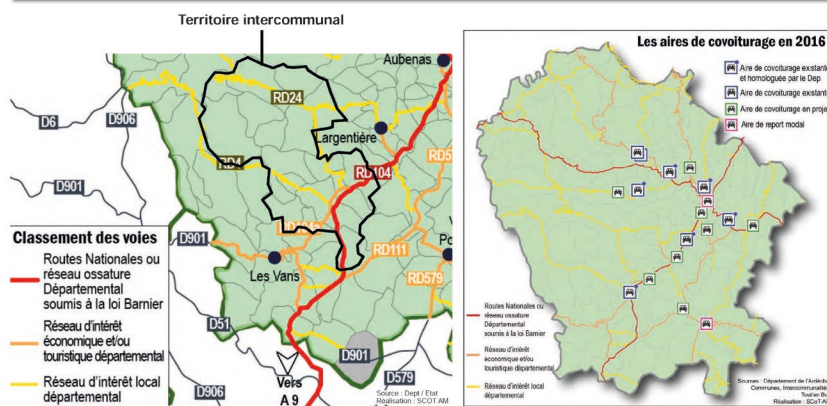
- En matière d'équipement technique et de réseaux : Une forte problématique concernant la ressource en eau potable qui implique des restrictions en matière d'urbanisme.
- De nombreux captages en eau potable à préserver.
- 13 communes disposant de stations d'épuration.
- Une communauté de communes qui assure la collecte des ordures ménagères.
- Une nouvelle déchetterie en projet.
- Un niveau d'équipement numérique moyen à faible (internet haut débit, couverture du territoire) qui peut nuire à l'attractivité du territoire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Transports, mobilité et énergies renouvelables

Transports et mobilité

- La route reste l'unique moyen de transport avec des temps déplacements contraignants entre vallées et pour rejoindre le secteur «montagne».
- Le territoire Beaume-Drobie est concerné par de fortes migrations pendulaires «domicile-travail» avec une forte interdépendance avec le bassin d'habitat de l'Arèche Méridionale et d'Aubenas (87 % des emplois «sortants» et 94 % des emplois «entrants».
- Des transports en commun peu développés au regard du caractère rural du territoire mais une ligne régulière Aubenas-Alès bien fréquentée. Un système de «transport à la demande» complémentaire permet de desservir le secteur «montagne» notamment les jours de marché.
- De nouveaux usages de la voiture sont en cours de développement (covoiturage) et une expérimentation d'autopartage de véhicules électriques en milieu rural est en cours à Beaumont.
- Le territoire ne dispose pas de voies vertes. Des aménagements sont à prévoir dans les centres-bourgs, avec une réflexion d'ensemble à mener (maillage, connexions avec territoires voisins ...).



Profil énergétique du territoire

- Une démarche TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) en cours avec un projet de territoire et un plan d'action spécifique.
- Objectif : Territoire à énergie positive en 2050. Un bouquet d'énergies renouvelables (ou mix énergétique) a été défini pour atteindre cet objectif.
- Un développement des énergies renouvelables qui devra prendre en compte les sensibilités environnementales et paysagères du territoire.

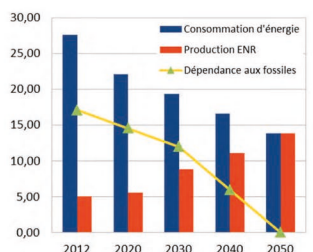
Le programme TEPCV



Le programme TEPCV vise à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, les communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes ont présenté un projet qui a été retenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

La trajectoire énergétique pour le territoire (2 cdc)



en Tep	2012	2020	2030	2040	2050
Consommation d'énergie	27,60	22,08	19,32	16,56	13,80
Production ENR	5,04	5,52	8,83	13,80	13,80
Dépendance aux fossiles	17,09	11,96	11,96	0,00	0,00
Economie d'énergie à faire		5,52	8,28		13,80
Production ENR à développer		1,16	3,79		4,76

Le bouquet énergétique retenu pour arriver aux objectifs en 2050 :

- 1000 Tep de bois bûche représentant 4000 logements équipés de chauffage bois bûche.
- Entre 500 et 1000 Tep de bois déchiqueté, soit l'équivalent de 5 à 10 chaudières bois de 1MW, à condition de rester sur une exploitation durable de la forêt.
- Entre 500 et 1000 Tep de solaire thermique soit une fourchette de 3000 à 6000 m² de toitures équipées.
- 1000 Tep de photovoltaïque en toiture représentant près de 200 000 m² de capteurs à installer (20Ha).
- 500 Tep de photovoltaïque au sol.
- 500 Tep d'hydroélectricité représentant 3 microcentrales de 1MW.
- 500 Tep de méthanisation soit l'équivalent de 25000 tonnes de fumiers biométhanisés.
- L'éolien représenterait entre 3500 et 4500 Tep.

Le plan d'action TEPCV (uniquement pour la cdc Beaume Drobie) :

- Installation d'une chaudière bois pour l'école publique de Rosières.
- Création de liaisons douces.
- Déploiement d'une flotte de 8 véhicules électriques.
- Structuration d'un réseau d'écomobilité : Aires de covoiturage.
- Acquisition d'une flotte de 20 vélos à assistance électrique (VAE).
- Valorisation sociale des bois de coupe en rivière.
- Organisation du défi «famille à énergie positive».

Ce programme d'action devra s'inscrire dans le PADD afin d'avoir une cohérence globale sur des **sujets transversaux**.

Par exemple, l'utilisation des VAE sera facilitée et optimisée par la définition d'un schéma de déplacements modes doux dans le PLUi et par la définition d'éventuels emplacements réservés.

La même réflexion pourrait être menée sur la mobilité et l'autopartage.

L'éventualité d'accueillir des dispositifs de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables devra être analysée selon la sensibilité des milieux naturels et paysagers

La possibilité d'implanter des éoliennes ou des champs photovoltaïques, dans le cas où ils seraient envisagés par la communauté, devra faire l'objet d'une analyse aboutie concernant l'impact que pourraient avoir ces constructions et aménagements.

Une réflexion identique peut être suggérée pour la prise en compte des installations éoliennes ou photovoltaïques individuelles, raccordées ou non au réseau, et plus globalement sur la question des énergies renouvelables.